

Testé pour vous...

Quand je trouve, je le fais savoir...



Lorsque vous avez trouvé un maître d'apprentissage, pensez à toutes les personnes que vous avez contactées et qui se sont mobilisées pour vous (Chambre de Métiers, Mission Locale, CIO). Informez les de votre réussite, car d'une part ça leur fera plaisir de savoir que vous avez trouvé un maître d'apprentissage et, d'autre part, ils pourront se concentrer sur d'autres jeunes en recherche d'une entreprise.

Tous les apprentis ont commencé par chercher un maître d'apprentissage...



Répondre aux objections :

Vous êtes trop âgé, vous allez me coûter trop cher. Argumentez sur un plus grand sens des responsabilités, plus de résistance physique...

Vous n'avez pas le Brevet ou un niveau scolaire trop faible. Argumentez sur le côté théorique de l'école... Parlez aussi de votre volonté de rentrer dans la vie active, de recevoir un salaire.

Vous avez déjà fait un apprentissage... Précisez qu'aujourd'hui, vous êtes mieux informé(e) sur le métier lui-même. Surtout ne critiquez jamais l'ancien employeur...

Vous n'avez pas de moyen de transport. Renseignez-vous avant sur les transports en commun.



A lire aussi :

Devenez étudiant(e) des métiers



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Corrèze

www.cma-correze.fr



Sylvie Fanguin
Centre d'Aide à la Décision
05 55 29 95 95



cad@cma-correze.fr



trouvez

un maître d'apprentissage

Aide et conseil dans la recherche de maître d'apprentissage.



“ Je peux vous aider !

Grâce au partenariat entre la Chambre de métiers, les CFA et les Missions locales, vous n'êtes plus seul(e) dans votre recherche d'entreprise d'accueil. Nous sommes là pour vous conseiller, vous orienter et vous accompagner dans votre démarche. De plus, vous pouvez obtenir des offres d'apprentissage en consultant notre site www.cma-correze.fr



Sylvie Fanguin, conseiller emploi formation

Faut-il laisser un CV ?

À moins d'avoir effectué des stages de découverte ou travaillé l'été, vous aurez du mal à remplir un CV en sortant de l'école. Par contre, vous devez absolument laisser un document comportant :

- 1- **une photo** (n'oubliez pas de sourire !)
- 2- **votre nom**, votre adresse et votre téléphone.
- 3- **votre diplôme** (Brevet des collèges) ou votre dernière classe, suivi des stages ou jobs d'été.
- 4- **une "mini-lettre"** pour expliquer votre motivation. N'oubliez pas de la signer.
- 5- **un post scriptum** disant que vous prendrez prochainement contact. (ex : *Je vous recontacterai, par téléphone dans les prochains jours...*) Si possible, tapez le tout à l'ordinateur : les missions locales peuvent vous aider à relire et corriger vos courriers. N'hésitez pas à les contacter !

Quand chercher ?

La période idéale va de mi-mars à fin-juin. Les contrats d'apprentissage peuvent être conclus à partir du 15 juin et la formation en CFA débute en septembre.

Où trouver des offres ?

Vous pouvez prendre contact avec des organismes pouvant vous aider à définir le secteur et le métier qui vous conviennent le mieux. Ils pourront vous accompagner dans la recherche de l'entreprise et du maître d'apprentissage.

Les offres d'apprentissage sont également présentes sur www.cma-correze.fr et www.pole-emploi.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat CAD 05 55 29 95 95		Centres de Formation d'Apprentis (CFA)
Mission Locale 5 Rue Louis Latrade 19100 Brive 05 55 19 73 00	Mission Locale 25 Quai Gabriel Péri 19000 Tulle 05 55 26 92 21	Mission Locale 22 Rue Civadière 19200 Ussel 05 55 96 27 69
Les Centres d'Information et d'Orientation (CIO) du département.		 Nouveau et efficace ! Faites-vous conseiller par la Mission locale de votre arrondissement !

Sachant que les employeurs ne déposent pas toujours d'offre, n'hésitez pas à vous déplacer directement chez eux pour déposer votre CV.

Dans ce cas, respectez les conseils suivants :

- pour les commerces, restaurants, magasins, évitez les heures de pointes.
- pour les entreprises du bâtiment, passez tôt le matin avant le début des chantiers
- si vous sentez que vous dérangez, proposez de prendre rendez-vous. C'est souvent, en candidatures spontanées que vous trouverez une entreprise intéressée.

Quelques règles...

Contrairement à une recherche d'emploi classique, la lettre et le CV ne sont pas forcément les meilleurs moyens pour attirer l'attention des recruteurs. Les artisans et les commerçants préfèrent souvent la rencontre. L'entretien en face à face est un mode de contact plus direct.

... et suggestions :

- Téléphonnez vous-même pour prendre le rendez-vous (cela montrera votre autonomie)...
- Allez-y seul. Si vos parents vous accompagnent, il est préférable qu'ils vous attendent dans la voiture. Si l'employeur veut les rencontrer (cela arrive assez souvent !), fixez un rendez-vous un autre jour.
- Si vous cherchez un apprentissage dans la vente, l'esthétique ou la coiffure, évitez de porter des vêtements qui sentent la cigarette... C'est souvent éliminatoire !
- Dans tous les cas, soyez propre, bien coiffé(e) et bien rasé.
- N'y allez pas en traînant les pieds, ayez l'air motivé pour le travail que l'on vous propose.

La correcte attitude ...

Il arrive qu'entre 16 et 18 ans, on passe par une phase de rébellion ou d'affirmation de SA personnalité, par un look spécial, une attitude agressive... Mieux vaut de mettre cela de côté le jour de votre visite chez votre futur employeur. Libre à vous de faire ce que vous voulez en dehors de l'entreprise et avec vos amis. Mais souvenez-vous que ce petit sacrifice vous permettra peut-être d'être embauché et de réussir plus rapidement vos projets.